



## **ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018 : RENDEZ-VOUS AUX URNES !**

Le 6 décembre que vous soyez titulaires, stagiaires ou contractuels vous allez élire vos représentants du personnel à la **Commission Administrative Paritaire (CAP)** pour les titulaires, à la **Commission Consultative Paritaire (CCP)** pour les contractuels avec une ancienneté d'au moins 6 mois et au **Comité Technique (CT)** pour tous les agents.

Ces instances sont indispensables et interviennent régulièrement pour votre carrière, l'organisation des services et vos conditions de travail ; elles sont constituées à part égale de représentants de l'administration et de représentants du personnel.

Vos représentants désignés pour une durée de 4 ans sont présentés par les organisations syndicales mais **ils sont choisis par vous et par vous seuls lors de ces élections professionnelles.**

Il est important d'aller voter et de manifester votre choix pour élire ceux qui vous représenteront et vous défendront au sein de ces instances.

Certains d'entre vous peuvent penser que ce vote est inutile et que les jeux sont faits ;

**Détrompez-vous, les temps changent !**

**C'est en allant voter que vous participerez activement  
à ce changement tant attendu :  
Pour plus de transparence et d'équité !**

**Pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer, votez par correspondance.  
L'abstention n'est pas la solution !**

**Dans l'isolement, seul(e), vous n'êtes soumis(e)  
à aucune pression !  
Nul ne dicte votre choix !**

**Prenez votre avenir en main !**

# **Le 6 décembre 2018, votez !**

\*Vous retrouverez toutes les informations utiles sur les modalités pratiques de ces élections sur la page e-media de la RH.

\*Vous pouvez aussi appeler nos permanences syndicales pour plus d'explications